

Par Guy Konopnicki

## Les preuves de Français

**A**yant perdu la preuve de ma citoyenneté française, à la suite d'une étrange bousculade à la caisse d'un cinéma, je me vois contraint de refaire un parcours d'obstacles que j'avais évoqué ici même lors de l'établissement de ma carte d'identité nationale. Toutefois, l'information des standards téléphoniques préfectoraux et celle des demandes écrites n'ayant fait qu'alourdir le parcours, le récit comporte des péripéties supplémentaires. Les formulaires à remplir sur le site de la préfecture, pour déclarer la perte et éventuellement déposer une préplainte (sic) pour vol de documents officiels, comportent une case obligatoire, où l'on doit porter le numéro, la date de délivrance et l'autorité ayant délivré ce que précisément l'on a perdu. Faute de ces mentions, disparues avec les papiers, l'écran se fige. Des

trucs rouges s'inscrivent ainsi qu'un numéro d'assistance, lequel, avec un peu de patience, permet d'obtenir un interlocuteur de nature biologique, et donc doté d'une voix non synthétique reproduisant des éléments de langage issus d'un cerveau. La voix me demande mon nom et, en l'entendant, confirme son humanité en exhalant un terrible soupir. Je répète, donc ! J'épelle, même... K, comme Kléber. Comme quoi ?

**Kléber. Un silence. J'insiste. J'ai toujours épilé mon nom ainsi : Kléber, Octave, Napoléon, Octave, Pierre...** Kléber, je vous dis, un général né à Strasbourg, qui se distingua dans les armées de la République, de Fleurus à Alexandrie,

et fut assassiné au Caire... Ah, Kléber, comme Kléber Colombes ? Oui, c'est un pneu ça... Après avoir, lettre par lettre, indiqué vocalement mes nom, prénoms, avoué une date de naissance surgie de la nuit des temps, et revendiqué une citoyenneté française établie à cette date, à Paris, alors chef-lieu du département de la Seine, la voix m'indique les pièces à fournir par tout Français de naissance ayant deux parents nés en pays étranger.

sans compter ceux qui se sont succédé depuis l'établissement de mon propre état civil, sous le portrait de Vincent Auriol.

**Or, je dois encore et toujours prouver que je suis bien français pour obtenir une carte d'identité nationale.** Tout ce par quoi je suis français ne compte guère. Ni l'impôt du sang acquitté par ma famille avec surtaxe et majoration, ni mon lieu de naissance confirmé par le

75 de mon matricule de Sécu. Je dois présenter un papier établi il y a quatre-vingt sept ans. Quatre citoyens français, soit trois femmes et un homme, portent mon nom et obtiennent sans mal leurs papiers d'identité, sachant qu'ils sont nés en France d'un père lui-même né en France, de nationalité française. Cependant, ce père, qui n'est autre que moi-même, doit toujours prouver sa francité, au motif que ses géniteurs ont vu le jour au-delà du Rhin et même de l'Oder. Ayant



**J'ai dû présenter cette preuve de francité une bonne dizaine de fois au long de mon existence.** Je le sais bien, ma généalogie n'est guère présentable. Je n'ai rien d'un migrant, je suis né à Paris, j'y réside toujours après tout ce temps, et je n'ai jamais quitté les anciens départements de la Seine et de la Seine-et-Oise pour une durée supérieure à trois mois. Cependant, pour obtenir le rectangle plastifié, je dois fournir l'acte de naturalisation remis à mon grand-père en 1930, dûment paraphé par le président Gaston Doumergue, sur l'original, alors même que la copie, établie et certifiée ultérieurement par l'administration, comporte la signature de Paul Doumer, entré à l'Élysée en 1931. Si bien que je suis Français par deux présidents,

eu à me soumettre à ce contrôle pointilleux, à une époque où j'étais électeur, éligible, élu et de ce fait grand électeur, j'avais eu le privilège d'interroger le ministre de l'Intérieur qui venait tout juste d'établir les conditions d'obtention de la carte d'identité infalsifiable. Charles Pasqua, car c'était lui, avait alors affirmé que la vérification de la nationalité se justifiait par la lutte contre le terrorisme. Depuis cette époque, le terrorisme est devenu plus meurtrier, mais les tracasseries imposées aux Français dont les parents sont nés à l'étranger n'ont jamais gêné les assassins de nationalité française. Et pourtant, nous sommes toujours sommés de prouver que nous sommes bien nés Français et donc libres et égaux ! ■